

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro
MLDC_200127_010

portant sur

CONTRAT DE MAINTENANCE PRÉVENTIVE N° 0032-20

Le Maire de la commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L2122-22,

VU la délibération n° 201711270003 du Conseil Municipal du 27 novembre 2017 par laquelle le Conseil Municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article sus-visé,

VU le code de la commande publique et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.212366 relatifs à la procédure adaptée,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la ville de Lodève de conclure un contrat de maintenance préventive pour le sanitaire situé place du marché,

VU la proposition commerciale de la société TOLITECH,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De conclure un contrat de maintenance préventive pour le sanitaire situé place du marché avec la société TOLITECH, ZA La Grande Ile Sud – 05230 CHORGES

ARTICLE 2 : Le contrat est conclu pour une durée déterminée d'un an à compter de la date de signature du contrat.

ARTICLE 3 : La redevance annuelle pour deux interventions préventives s'élève à 830,00 euros hors taxes. Le taux de TVA applicable est celui en vigueur le jour du fait générateur de cette taxe.

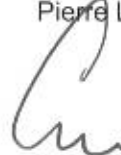
ARTICLE 4 : La dépense correspondante sera imputé au budget de la commune, article 6156.

ARTICLE 5 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations ;

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Trésorier et moi-même sommes chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lodève, le vingt sept janvier deux mille vingt

Le Maire,
Pierre LEDUC



Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20200127-DC_200127_010-
AR
Date de télétransmission : 31/01/2020
Date de réception préfecture : 31/01/2020

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



CONTRAT DE MAINTENANCE PREVENTIVE

N° 0032-20

Du 20/01/2020

Entre :



Et :

MAIRIE DE LODEVE

7 Place de l'Hôtel de Ville

34700 LODEVE

TOILITECH

SARL au Capital de 45.000,00 € - SIRET 800 295 347 00028 R.C.S GAP - APE 4399D

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



I. PREAMBULE – OBJET et DUREE du CONTRAT

Le présent contrat comporte 7 pages paraphées.

A. Objet du contrat

Maintenance préventive

B. Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée déterminée d'un an, à compter de la date de signature du contrat. Pour le renouvellement, une nouvelle offre vous sera envoyée un mois avant la date anniversaire de votre contrat.

DEFINITIONS CONTRACTUELLES

A. La maintenance PREVENTIVE

Propreté du sanitaire

Vérification de l'état de propreté du sanitaire, détails et photos si nécessaire

Interventions préventives

Le but de ces interventions est de prévenir les interventions curatives au profit d'interventions préventives. Ces interventions, prévues pour être faites 2 fois par an soit 1 fois par semestre, pourront être plus rapprochées en période de fréquentation plus importante.

Les opérations de maintenance effectuées sont :

- Contrôle général du fonctionnement du sanitaire et de ses installations électriques, mécaniques et hydrauliques :
- lumière intérieure et de signalisation extérieure,
- signal sonore et lumineux d'urgence,
- ouverture et fermeture de la porte,

TOILITECH

SARL au Capital de 45.000,00 € - SIRET 800 295 347 00028 R.C.S GAP - APE 4399D



- lave-mains automatique,
- distributeur de papier hygiénique automatique,
- contrôle du bon fonctionnement de l'interrupteur différentiel,
- lavage et désinfection de la cuvette et des parois,
- lavage du sol,
- Réglages et réparations éventuelles.
- Lubrification des organes en mouvement.
- Remplacement des pièces éventuellement usées.

Etat du sanitaire

En fin de visite préventive, état du sanitaire en marche.
Si hors service : préconisation d'une intervention curative

II. ETENDUE DES OPERATIONS DE MAINTENANCE PREVENTIVE

A. Lieu d'intervention – Biens à maintenir

Le présent contrat concerne TMATIC H situé Place du Marché.

B. Contenu des opérations

Il s'agit d'une intervention préventive programmée en accord avec vos services.

C. Programme, délai et durée d'intervention

Ces interventions préventives sont annuelles.

D. Empêchement – Concertation

En cas d'empêchement, une nouvelle intervention préventive devra être programmée dans les meilleurs délais (sous 15 jours – sauf après concertation et accord préalable des deux parties)

TOILITECH

SARL au Capital de 45.000,00 € - SIRET 800 295 347 00028 R.C.S GAP - APE 4399D



E. Suivi

Les interventions en maintenance préventive donnent lieu à l'établissement d'une check-list indiquant :

- La date et le lieu d'intervention
 - Le nom du technicien en intervention
 - Le nombre d'utilisations
-
- 1) La propreté du sanitaire
 - 2) Les différents contrôles préventifs + détails si nécessaires
 - 3) Les vérifications générales préventives + détails si nécessaires
 - 4) L'état du sanitaire
 - 5) Le retour client
 - 6) Remarques

III. CLAUSES TECHNIQUES

A. Vérification – Réception

Le but de ces interventions est de prévenir les interventions curatives au profit d'interventions préventives

Les opérations de maintenance effectuées sont :

- Contrôle des paramétrages de programmation
- Contrôle de serrage des borniers
- Contrôle de la tension de service entre 12.2V et 12.3V)
- Contrôle du calibrage des fusibles (relation avec le schéma électrique)
- Nettoyage des électrovannes (acide chlorhydrique)
- Graissage des écrous d'électrovannes
- Graissage des serrures des portes
- Graissage de l'électro-aimant de chasse d'eau
- Nettoyage de l'extracteur d'air
- Réglage du ou des grooms de porte

Vérifications préventives

TOILITECH

SARL au Capital de 45.000,00 € - SIRET 800 295 347 00028 R.C.S GAP - APE 4399D



- Test relais (analyse des actions)
- Communication capteur fin de course et carte relais
- Communication des cellules du bras de lavage
- Ouverture/fermeture du bras de lavage
- Fonctionnement électro-aimant de chasse d'eau
- Fonctionnement du robinet de chasse d'eau
- Déclenchement des buses de lavage du sol
- Mise en route et efficacité du séchage de la cuvette
- Fonctionnement détecteur de présence sur l'éclairage des urinoirs
- Détection lave-mains (eau, savon et sèche-main)
- Boutons S.O.S. (girophare et déclenchement de la gâche électrique)
- Vérification de l'éclairage PMR (fonctionnement de la batterie)
- Pression de réseaux (3,5 bars)
- Thermostats de commandes des radiateurs hors gel (5°C maxi)
- Thermostats de commandes de vidanges (5°C maxi)
- Essais en situation réelle

A l'issue de chaque visite préventive un compte rendu vous sera adressé dans les meilleurs délais.

Si une intervention curative est nécessaire, un devis vous sera envoyé pour validation avant toute programmation d'intervention, sauf accord direct sur place des deux parties.

B. Informations techniques

Catalogue de pièces détachées avec photos et références

C. Pièces de rechange, matériaux et consommables

Les pièces de rechange, matériaux et consommables (désinfectant, savon, papier hygiénique) restent à la charge de la commune.

IV. CLAUSES TECHNIQUES

D. Vérification – Réception

A l'issue de chaque visite préventive un compte rendu vous sera adressé dans les meilleurs délais.

TOILITECH

SARL au Capital de 45.000,00 € - SIRET 800 295 347 00028 R.C.S GAP - APE 4399D

Toilitech®

LA COLLECTION DE CHOIX

Si une intervention curative est nécessaire, un devis vous sera envoyé pour validation avant toute programmation d'intervention, sauf accord direct sur place des deux parties.

E. Informations techniques

Catalogue de pièces détachées avec photos et références (non exhaustif)

F. Pièces de rechange, matériaux et consommables

Les pièces de rechange* , matériaux et consommables (désinfectant, savon, papier hygiénique) restent à la charge de la commune.

Une remise de 5% est accordée sur les pièces

**hormis pour les sanitaires sous garantie*

V. CLAUSES COMMERCIALES

Prix – Rémunération

PRESTATIONS	H.T.	QUANTITE	TOTAL
Maintenance préventive pour le sanitaire	415,00 €	2	830,00 €

830,00 € H.T.
20% TVA
996,00 € T.T.C.

Validité de l'offre : 90 jours à la date de la proposition

TOILITECH

SARL au Capital de 45.000,00 € - SIRET 800 295 347 00028 R.C.S GAP - APE 4399D

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



VI. Clauses d'organisation

A. Conditions d'exécution

Les interventions préventives sont prévues 2 fois dans l'année.

Date : Le

Faire précéder de la mention manuscrite : « lu et approuvé »

Signature client :

Signature TOILITECH :

Jocelyn CROS

TOILITECH

SARL au Capital de 45.000,00 € - SIRET 800 295 347 00028 R.C.S GAP - APE 4399D